
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0617

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2014 en y ajoutant l'article 20.034.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'octroi de services professionnels en traduction du français vers l'anglais à Espace pour la vie;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1143426003

CE14 0621

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à IBM Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13449) et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142414002

CE14 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure 19 ententes- cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition de résidus de balais et de dépôts à neige ;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des territoires ci- après désignés, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14- 13144 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Arrondissement	Montant estimé du contrat
Recyclage Notre- Dame inc.	Ahuntsic-Cartierville	218 400
	Anjou	212 940
	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	195 000
	Lachine	78 000
	LaSalle	101 400
	Le Plateau Mont-Royal	390 000
	Le Sud-Ouest	136 500
	L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	31 200
	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	97 500
	Montréal-Nord	117 000
	Outremont	39 000
	Pierrefonds-Roxboro	97 500
	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	202 800
	Rosemont–La Petite-Patrie	195 000
	Saint-Laurent	156 000
	Saint-Léonard	234 000
	Verdun	76 440
	Ville-Marie	195 000
	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	195 000

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144119002

CE14 0623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140541002

CE14 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 380 500 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144822021

CE14 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 113 706,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 006,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262705;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822012

CE14 0626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1130884001

CE14 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1146217001

CE14 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144551001

CE14 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Centre de soccer intérieur au CESM, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1;
- 2- d'accorder à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 537 435,07 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 5690;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses;

- 4- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140380001

CE14 0630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 686 486,09 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 032 986,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279401;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822013

CE14 0631

Vu la résolution CA14 30 03 0060 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 262 204,02 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 075 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-04;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 483 406,15 \$ au Service de l'eau;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144820003

CE14 0632

Vu la résolution CA14 30 04 0100 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 174 807,99 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 166 483,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13055) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 16 610,47 \$ au Service de l'eau ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134820004

CE14 0633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets d'addenda n° 2 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées, afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1^{er} mai 2014 au 1^{er} mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes (CG08 0204) :

- Consortium SNC-Lavalin/Dessau
- Consortium BPR/Séguin
- Consortium CIMA+/Tecsult inc.
- Consortium ART
- Consortium SM/Génivar

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140541004

CE14 0634

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13171 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Les consultants S.M. inc	1 637 303,21\$	24 mois	1
Beaudoin Hurens inc.	1 166 708,81\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145249002

CE14 0635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 290,87 \$, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel LEGICO-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 095,41 \$, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1141861001

CE14 0636

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels d'arpentage de construction, de dessin, de calcul hydraulique et de préparation de plans et devis ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13372 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Axor Experts-Conseils Inc	4 924 120,55 \$	36 mois	1
Les Services exp inc.	4 662 810,55 \$	36 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1144822026

CE14 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13260 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
- CIMA+ s.e.n.c.	776 190,48 \$
- AXOR Experts-conseils	574 989,98 \$
- Les Consultants S.M. inc.	445 298,17 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146706001

CE14 0638

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 235 753,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1145897005

CE14 0639

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 73 023,87 \$, taxes incluses, pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative, comprenant tous les frais incidents ;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-1320 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1140006001

CE14 0640

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie;
- 2- d'approuver douze projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, finalistes de la première étape du concours d'architecture pour les volets A, B et C, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés audits projets de convention:

Volet A - La métamorphose de l'Insectarium

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- in situ atelier d'architecture : 89 680,50 \$
- Kuehn Malvezzi GwbH : 78 000,00 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 78 000,00 \$

Volet B - Le Biodôme renouvelé

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- AZPML Ltée : 78 000,00 \$
- Arcop Architecture inc. : 89 680,50 \$
- Coll-Leclerc arquitectos SLP: 78 000,00 \$

Volet C - Le Pavillon de verre du Jardin botanique

- in situ atelier d'architecture : 47 139,75 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 41 000,00 \$
- Kuehn Malvezzi GwbH : 41 000,00 \$
- Saucier Perrotte, architectes : 47 139,75 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143820001

CE14 0641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Logic-Contrôle inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, afin de fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige, dans le cadre de la réalisation du projet SIT-Neige, pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13073;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À l'occasion des délibérations, M. Chitilian a souhaité que lors du renouvellement du contrat, les paramètres de calcul du volume de neige transportée soient revus afin de remplacer graduellement les mesures générées par le système d'information par les quantités réelles.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143313001

CE14 0642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140879002

CE14 0643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2014, et autoriser le paiement de 45 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1146735001

CE14 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, aux fins de régulariser l'emprise de la rue existante, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 mètres carrés, faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitués des lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire au registre du domaine public les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1134306002

CE14 0645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public la partie du lot 3 347 362 du cadastre du Québec;

2- d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement d'une superficie de 3 608,4 mètres carrés situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables;
- la Ville crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques sur le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 146,3 mètres carrés, le tout tel que décrit à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1136037006

CE14 0646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1133490004

CE14 0647

Vu les résolutions CA14 16 0078 et CA14 16 0512 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 mars et du 8 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à 6813623 Canada inc. un local au rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont situé au 1240-1248, de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, afin de tenir compte du nouveau concept de restauration.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145935004

CE14 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 226 000 \$ aux 23 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 23 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 1^{er} dépôt
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement

Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet 1 : International		
Fed Cup par BNP Paribas - Canada-Serbie	Association canadienne de tennis	15 000 \$
2014 Canada Open - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$
Open de squash féminin de Montréal	Squash Québec	10 000 \$
L'international Gymnix 2014 (Gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$
Championnat du monde ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	25 000 \$
Unicon 17 - Championnats du monde de monocycle	Montréal	20 000 \$
CAMO Invitation de plongeon	Club de plongeon Camo Montréal inc	8 000 \$
Total		118 000 \$
Volet 2 : National		
Championnat canadien junior courte piste	Club de patinage de vitesse Montréal-International	2 000 \$
Tournoi des Cœurs Scotties	Association canadienne de curling	10 000 \$
Championnats canadiens de qualification de nage synchronisée	Synchro Québec	7 000 \$
Championnat canadien ouvert en salle - Athlétisme	Groupe Vainqueurs	7 000 \$
Championnat canadien fermé de danses sportives	Danse sport Québec	5 000 \$
Championnat canadien de demi-marathon 21k de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Championnat d'Ultimate des écoles secondaires 2014	Ultimate Canada	3 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins garçons	Club aquatique Camo Montréal (water-polo)	5 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins filles	Club de water-polo de Dollard-des-Ormeaux	5 000 \$
Total		51 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Tournoi bantam/midget Sud-Ouest de Montréal (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$
34e tournoi ringuette annuel de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$
Défi Cheer - UQAM (cheerleading)	Club Les Citadins de l'UQAM	3 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect	6 000 \$
Invitation internationale Xtraslush (natation)	Jeunesse aquatique de Brossard	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal 2014	L'association sportive I.S.M.	12 000 \$
Marathon Oasis de Montréal 2014	Le festival de la santé	15 000 \$
Total		57 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1146340001

CE14 0649

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie:

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Danse et musique traditionnelles québécoises sur les berges	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	15 000 \$	11 250 \$	3 750 \$
S'exprimer... Se créer	Centre communautaire Radisson inc.	8 000 \$	6 000 \$	2 000 \$
Quand le géant de fer sera créé	Gestion Multisports St-Léonard	8 137 \$	6 102,75 \$	2 034,25 \$
Danses urbaines et contemporaines avec Destins Croisés	Centre Culturel Georges-Vanier	12 500 \$	9 375 \$	3 125 \$
Gravure et techniques d'impression	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	1 870 \$	1 402,50 \$	467,50 \$
Hashtag# Pierrefonds	Action jeunesse de l'ouest de l'Île (AJOI)	7 485 \$	5 613,75 \$	1 871,25 \$
Contenir de l'art	Direction chrétienne – Innovation jeunes	9 596 \$	7 197,00 \$	2 399 \$
À vos bottes	Y des femmes de Montréal (YWCA Montréal)	5 000 \$	3 750 \$	1 250 \$
	Sous-total :	67588 \$	50 691 \$	16 897 \$
	Arrondissement	Soutien technique		
Les doigts d'auteur	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	6 278 \$		
	Sous-total:	6 278\$		
	TOTAL :	73 866 \$		

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1141696001

CE14 0650

La conseillère Manon Gauthier déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Centre Segal des arts de la scène pour appuyer les activités de la saison 2014;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140015001

CE14 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire non récurrent totalisant 5 000 \$ à l'organisme Vues d'Afrique pour la réalisation du 30^e anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1141197004

CE14 0652

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure un contrat de services avec Cyclo Chrome inc., personne morale à but non lucratif, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, taxes incluses;
- 2 - de désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de Cyclo Chrome inc.;

- 3 - d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144368003

CE14 0653

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Brûlé, Murray & associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité qualifiés pour une période approximative de quatre ans et tous autres services professionnels requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1146671001

CE14 0654

Il est

RÉSOLU :

de prolonger pour une période additionnelle de douze mois la mise en réserve déjà consentie par les résolutions CE11 0285 et CE13 0484, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement au 9 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146678002

CE14 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013) (CG12 0456);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) (CG12 0498);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 \$ par m³ pour l'exercice financier 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142964002

CE14 0656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de renouveler, pour une période d'un an, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- M. Bruno Bergeron
- Mme Irène Cinq-Mars
- Mme Ariane Émond
- Mme Judy Gold
- Mme Hélène Laperrière
- Mme Luba Serge

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141079002

CE14 0657

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2014 – 4^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140679006

CE14 0658

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012.
- 2- de mandater la Direction de l'habitation pour :
 - mettre en place un cadre à l'intérieur duquel les associations représentant les propriétaires et les locataires puissent exprimer leurs préoccupations à l'égard de l'intervention de la Ville et des arrondissements en matière de salubrité des logements et tentent d'identifier les points de convergence sur lesquels appuyer une stratégie d'intervention proactive où chacun a un rôle à jouer. (R-1);
 - dresser le portrait souhaité par la commission en vue d'un prochain bilan, en concertation avec les arrondissements. (R-2);
 - identifier avec les arrondissements les meilleurs moyens pour faciliter aux citoyens la compréhension des mécanismes à leur disposition pour formuler des requêtes en matière de salubrité et être informés du suivi du traitement de leur requête et que ces moyens, existants ou nouveaux, soient intégrés à la pratique des unités d'affaires impliquées. (R-4);
 - qu'elle libère les données sur la salubrité des logements conformément à la politique de l'ouverture des données de la Ville adoptée par le conseil municipal le 24 février 2013. (R-6);
 - qu'elle poursuive, en concertation avec les arrondissements, les efforts de formation du personnel d'inspection de façon à ce que ces ressources soient en mesure de réaliser adéquatement leur mandat de lutte à l'insalubrité. (R-7);
 - qu'elle développe et diffuse un « guide des meilleures pratiques » quant aux procédures mises en oeuvre à l'occasion de l'évacuation de logements insalubres et de relogement de locataires en situation d'urgence afin que les conditions de l'évacuation et du relogement soient de nature à limiter les impacts sur la vie des personnes touchées. (R-9);
 - qu'elle étudie la faisabilité de programmes de subvention à la rénovation de logements permettant de solutionner des situations d'insalubrité et l'intègre, le cas échéant, à une modification aux programmes en question. (R-10);
 - qu'elle inclue à son Plan d'Habitation 2014-2017 un plan d'action qui tienne compte de toutes les facettes de la problématique des maisons de chambres et des personnes qui les habitent et que ce plan inclut un échéancier de travail. (R-11);

- développer un mode de tarification approprié applicable à compter de l'année financière 2015, en concertation avec les arrondissements et la Direction des affaires civiles. (R-13);
- 3- de mandater la Division de la gestion des documents et des archives et de l'accès à l'information de la Direction du greffe pour :
- qu'elle définisse le cadre à l'intérieur duquel il est acceptable de communiquer les renseignements portant sur l'inspection d'un logement aux citoyens qui en font la demande. (R-5);
- 4- de mandater le Service des finances pour:
- évaluer, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, la possibilité que les sommes perçues par la tarification et par l'imposition d'amendes dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements soient versées aux recettes de l'arrondissement ou de la direction responsable de l'activité, le cas échéant. (R-14);
- 5- de mandater le Service des affaires institutionnelles :
- d'entreprendre, avec l'appui de la Direction de l'habitation, une démarche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ou de tout autre instance gouvernementale appropriée aux fins de la mise en place d'un meilleur encadrement de la pratique d'extermination, particulièrement en ce qui a trait à l'extermination des punaises de lit, incluant notamment la nécessité pour un exterminateur de réussir une formation couvrant l'ensemble des moyens d'intervention utiles pour réussir une extermination de punaises de lit et la mise en place d'une accréditation particulière pour avoir le droit d'intervenir en matière d'extermination de punaises de lit. (R-17).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132714015

CE14 0659

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres;
 - 2- de mandater la Direction de l'habitation afin :
 - d'élaborer un plan d'action qui devra s'appuyer sur les résultats du recensement complété à l'automne 2012 comportant des objectifs d'intervention ainsi qu'un volet budgétaire identifiant les sommes requises et les partenariats à solliciter; (R-2)
 - d'identifier, de concert avec la SHDM :
 - a - les conditions à mettre en place pour assurer la sauvegarde du parc de maisons de chambres («PAMAC») de cette société;
 - b - les interventions sur le marché privé des maisons de chambres pouvant être confiées à cette société;
- Le tout devra s'inscrire dans une perspective de complémentarité avec les autres acteurs de développement de ce secteur; (R-3)
- d'évaluer la pertinence et la faisabilité de demander aux instances concernées de modifier la définition réglementaire des maisons de chambres; (R-4)

- d'évaluer, au besoin avec le concours de la Société d'habitation du Québec, la faisabilité et les impacts d'une introduction, dans les autres programmes de subventions à la rénovation, d'exigences relatives au maintien de la vocation de maisons de chambres des immeubles concernés. (R-5)

Adopté à l'unanimité.

30.006 1122714007

CE14 0660

Vu la résolution CA14 170084 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 mars 2014;

Attendu que suivant l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM), les pouvoirs de tarification des parcomètres sur le réseau local ont été délégués aux arrondissements;

Attendu que les recettes produites à la suite d'une tarification fixée par le conseil d'arrondissement sont à l'usage exclusif de ce conseil (article 145 CVM);

Attendu que la Ville de Montréal a par ailleurs signé une entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (Stationnement de Montréal) pour la gestion de l'ensemble du parc de parcomètres sur le territoire et qu'en vertu de cette entente, les revenus générés par l'utilisation des espaces de stationnement appartiennent en totalité à Stationnement de Montréal, lequel verse annuellement à la Ville de Montréal une compensation et des redevances selon des calculs préétablis;

Attendu que la signature de cette entente fait en sorte que l'arrondissement ne peut, notamment, bénéficier directement des recettes générées par la décision de son conseil d'augmenter la tarification des parcomètres sur le réseau local et d'installer des parcomètres supplémentaires;

Attendu que les recettes enregistrées en 2013 au chapitre de la tarification des parcomètres sur le réseau local de l'arrondissement sont de l'ordre de 1,9 M\$, et que seulement 865 000 \$ ont été consentis par la Ville centre à l'arrondissement au fil des années en guise d'ajustements récurrents à la base budgétaire;

Attendu que l'arrondissement a déposé un budget équilibré, lequel comprend l'ajustement à la hausse de son budget de revenus d'un montant de 350 000 \$, représentant une augmentation de la tarification de parcomètres sur le réseau local de 0,50 \$/l'heure et l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local en vigueur au printemps 2014;

Attendu que l'arrondissement est également favorable à ce que la Ville centre harmonise la tarification des parcomètres sur le réseau artériel de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce d'un montant identique de 0,50 \$/l'heure et permette l'ajout de 25 parcomètres sur le réseau artériel;

Attendu que les revenus générés par la tarification des parcomètres sur le réseau local constituent un moyen de financement pour les arrondissements, au même titre que les autres recettes diverses locales;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de son territoire, afin de lui permettre de respecter l'équilibre budgétaire, et d'accorder à l'arrondissement toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire;
- 2- d'harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$ l'heure.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141078001

CE14 0661

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2014;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140879001

CE14 0662

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 10 novembre 2014, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142964001

CE14 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports, en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1133455002

CE14 0664

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour des dossiers Zurich et al. contre Ville de Montréal et American Home Insurance Company et als. contre Ville de Montréal pour la somme de 2 700 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Bruyère le chèque suivant:
 - un chèque au montant de 2 700 000 \$ à l'ordre de Robinson Sheppard Shapiro en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143219004

CE14 0665

Considérant que le 15 avril 2014, le directeur, Financement trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no 2141629005, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 80 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. C-11.4, L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés, le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;

8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1141629004

CE14 0666

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 230 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1143233002

CE14 0667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrire du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1146620001

CE14 0668

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1140196001

CE14 0669

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) » afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140196002

CE14 0670

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) » afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146705001

CE14 0671

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement afin d'établir les actions relativement à la lutte contre l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en collaboration avec les villes liées.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144240007

CE14 0672

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1143200004

CE14 0673

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'Ombudsman (02-146) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1143709001

CE14 0674

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144368002

CE14 0675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un ajout de 4 864 508 \$ au PTI 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-147 autorisant un emprunt de 4 864 508 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140854001

CE14 0676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 \$ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1146213002

CE14 0677

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes suivantes au Service de sécurité incendie de Montréal pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 23 avril 2014, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 :

- 1 - M. Jean Bartolo à titre de directeur adjoint aux opérations, dans la classe salariale FM12 (124 070\$ – 155 090\$ – 186 110\$);
- 2 - M. Christian Paradis à titre de directeur adjoint – Prévention et planification, dans la classe salariale FM12 (124 070\$ – 155 090\$ – 186 110\$);
- 3 - M. Richard Liebmann à titre d'assistant-directeur – Planification stratégique et opérationnelle, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 4 - M. Patrick Taillefer à titre d'assistant-directeur – Expertise et développement de la prévention, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 5 - M. Pierre Lévesque à titre d'assistant-directeur – Soutien opérationnel, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 6 - M. Denis Doucet à titre d'assistant-directeur – Opérations, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486001

CE14 0678

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143496007

CE14 0679

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001- Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624016

CE14 0680

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 / Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary – Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10119 – 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624015

CE14 0681

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 / Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) – Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) / Accorder un contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) – Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) – Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624014

CE14 0682

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 / Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESH – Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$ – Appel d'offres public 5690 – 4 soumissions / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624018

CE14 0683

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 / Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13073 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624017

Levée de la séance à 11 h 55

70.001

Les résolutions CE14 617 à CE14 0683 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville